CONSEIL D'ÉTAT

N° CE: 52.801

N° dossier parl.: 7279

Projet de loi

portant approbation du Protocole portant modification de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles), en ce qui concerne la mise en œuvre de la Directive (UE) 2015/2436, fait à Bruxelles, le 11 décembre 2017

Avis du Conseil d'État (24 avril 2018)

Par dépêche du 30 mars 2018, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous objet qui a été élaboré par le ministre des Affaires étrangères et européennes.

Au texte du projet de loi proprement dit étaient joints un exposé des motifs, un commentaire de l'article unique, une fiche d'évaluation d'impact, une fiche financière, le texte de la directive (UE) 2015/2436 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2015 rapprochant les législations des États membres sur les marques ainsi que le texte du Protocole portant modification de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles), en ce qui concerne la mise en œuvre de la Directive (UE) 2015/2436, fait à Bruxelles, le 11 décembre 2017.

Examen de l'article unique

L'article unique du projet de loi sous examen qui a pour objet l'approbation du Protocole précité n'appelle pas d'observation quant au fond de la part du Conseil d'État.

Observations d'ordre légistique

Observation générale

À l'intitulé et à l'article unique, il convient d'écrire « directive » avec une lettre initiale minuscule.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 24 avril 2018.

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Marc Besch

s. Georges Wivenes